

**Le développement du secteur informel en Tunisie :
Une politique de libéralisation en trompe-l'œil.**

Présenté par

DUCHENE Gérard

(Université Paris-Est)

et

SEGHIR Sonia

(ESSEC-Tunis)

VERSION PRELIMINAIRE

Résumé :

Le secteur informel est l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité Nationale. Autrement dit, c'est l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale, et donc au moins partiellement à la régulation de l'État. Cependant, l'expérience actuelle de la Tunisie ne correspond pas exactement à cette définition standard.

La littérature présente l'économie informelle (ou non observée) soit comme résultant de l'inefficacité de la réglementation administrative et de la pression fiscale, soit comme constituant une forme de concurrence déloyale et une prime à la fraude conduisant à une ponction sur les ressources budgétaires de l'Etat. Dans les deux cas, on fait l'hypothèse que le secteur informel se développe en opposition à la politique économique et sociale du gouvernement (qui pour sa part est incapable de la maîtriser), et il est le plus souvent présenté comme un facteur limitant la croissance, pour un niveau de pression fiscale et réglementaire donné.

Or, le secteur informel a pris en Tunisie une telle ampleur dans les années récentes qu'il en vient à rattraper en dimension le secteur formel. De fait, une enquête récente de l'INS montre que l'emploi informel représente 42% de l'emploi total, en absorbant une main d'œuvre très importante principalement dans le commerce et les services. Cette émergence est-elle due à une perte de contrôle institutionnel par l'Etat, ou résulte-t-elle d'une politique délibérée ? Est-elle un frein au développement ou un facteur de croissance ? Résulte-t-elle d'une stratégie de survie de la part des plus vulnérables et des non qualifiés en l'absence d'autres choix, ou bien est-elle la conséquence d'une politique de l'emploi voulue par le gouvernement ? Le haut degré de tolérance des pratiques illégales dont bénéficient les circuits économiques parallèles semble plaider en faveur du second terme de l'alternative.

En même temps, force est de reconnaître que le développement du secteur informel s'est accompagné d'une croissance économique spectaculaire, qui fait penser que le contournement des réglementations administratives et l'auto-réduction de la pression fiscale pourraient être au moins en partie justifiés.

Dans ce cas, le développement du secteur informel en Tunisie serait un substitut à une politique de libéralisation économique non déclarée. L'enquête de l'INS évoquée précédemment fournit une riche base de données sur les entreprises du secteur informel Tunisien (qui de ce fait devient de plus en plus « observé »). Après avoir défini dans un premier temps les pratiques de ce secteur informel tel qu'il est perçu par les pouvoirs publics mais aussi par les professionnels tunisiens, nous évaluons son poids et sa contribution au plan économique. Dans un second temps, nous évaluons l'impact de ce secteur et de son développement sur la croissance économique tunisienne et les finances publiques ainsi que sur l'emploi et les qualifications.

Mots clés : Secteur informel, Tunisie, Croissance.

Introduction

Nous avons assisté en Tunisie depuis les années 1970, à un accroissement spectaculaire du secteur dit informel. Ceci s'explique en priorité «par une réduction des coûts du travail grâce au contournement de la législation du travail et des contraintes fiscales. L'emploi dans ce secteur est considéré d'une part comme une stratégie de survie pour les plus vulnérables et les non qualifiés en l'absence d'autres choix. Et d'autre part comme un absorbant de l'excédent de population active, en fournissant des biens et des services aux groupes à faible revenu ou aux populations qualifiées en chômage.

De ce fait, l'emploi informel représente 42,2% de l'emploi total de la production, en absorbant une main d'œuvre très importante (dans le commerce et le service). Ces pratiques s'effectuent généralement dans le cadre de la tolérance des pratiques illégales développées dans les circuits économiques parallèles.

Mais quelles sont les causes de cette émergence ? Est-ce un frein ou un facteur de développement ?

Nous allons définir dans un premier temps les pratiques de ce secteur informel tel qu'il est perçu par les pouvoirs publics mais aussi par les professionnels tunisiens, nous évaluons son poids et sa contribution au plan économique. Nous aborderons dans un second temps, l'impact de ce secteur et de son développement sur la croissance économique tunisienne et les finances publiques ainsi que sur l'emploi et les qualifications.

Enfin, nous expliquerons que ces pratiques commerciales mettent en œuvre une chaîne d'acteurs, et notamment publics, par laquelle les deux secteurs du formel et de l'informel se nourrissent l'un de l'autre.

1. Définition du secteur informel.

Il existe plusieurs définitions du concept de secteur informel. Deux nous paraissent pertinentes.

- Première définition : le secteur informel est l'ensemble des activités : économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité Nationale.
- Seconde définition : c'est l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale, et donc à toute régulation de l'Etat. Dans tous les cas, les deux définitions se recoupent puisqu'elles soulignent l'idée de fraude. Paradoxalement, ce secteur censé se soustraire au contrôle de l'Etat fonctionne allègrement au vu et au su de tous. Complaisance ? Ambiguïté de l'Etat ? Des trois secteurs connus (primaire, secondaire, tertiaire), dans quelle catégorie classer l'informel dans la mesure où toutes les activités des trois secteurs y sont représentées ?

2. Les raisons de l'émergence du secteur informel

Entre les années 50 et 80, l'Afrique s'est distinguée par un boom démographique inversement proportionnel à la croissance économiques. Avec un revenu per capita inférieur à 1000 dollars, ces pays n'ont pas moins franchi le cap de 2,4% de croissance démographique par an. Preuve s'il en était que pauvreté et forte natalité font bon ménage (le lit du pauvre est fécond, dit le proverbe arabe). Au cours de la même période, la population urbaine s'élevait au rythme de 6% par an et celle des villes périphériques de 10% alors que l'accroissement des emplois offerts dans le secteur formel ou secteur moderne ne représentait que 2%. Très vite, la demande d'emplois est apparue supérieure à l'offre. À la trilogie déterminante classique, doit-on ajouter un quatrième secteur qui serait le secteur informel ayant droit de cité au même titre que ses trois rivaux ?

Le développement du chômage urbain, conséquence logique de la crise économique, s'est accompagné de l'émergence et de l'essor du secteur informel. C'est une question de survie de ces populations refusées par le secteur formel. Le secteur informel joue un rôle d'adoption des migrants et un rôle d'accueil des agents économiques exclus du secteur officiel.

La divisibilité des produits, et leur demande évolutive en raison de la faiblesse de leur pouvoir d'achat, est un facteur qui renforce le couple vendeur/acheteur. Cette relation au-delà de sa fonction économique, favorise une convivialité absente dans le secteur formel où les prix ne donnent pas lieu à des négociations. La baisse de plus en plus forte du pouvoir d'achat des salariés exerçant dans le secteur moderne incite les ménages à rechercher des revenus complémentaires dans le secteur informel pour augmenter leur pouvoir d'achat.

L'adoption et la mise en oeuvre des politiques d'ajustement structurel avec ses effets pervers (réduction des salaires, diminution des effectifs de la Fonction publique, privatisation des entreprises d'Etat...) ont contribué à la dévalorisation du secteur public et donc au gonflement du nombre d'agents opérant dans le secteur informel.

En définitive, c'est l'incapacité du secteur formel de répondre aux besoins fondamentaux de la population dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement et de l'éducation qui est à l'origine du foisonnement du secteur informel.

3. L'ampleur du secteur informel tunisien

Dans le cas de la Tunisie, le secteur informel est défini en utilisant les critères relatifs au statut juridique de l'unité, à la taille de l'entreprise en termes d'effectifs de salariés et à la tenue d'une comptabilité de l'entreprise, de façon à ce que le secteur couvre les entreprises ayant les caractéristiques suivantes :

- Statut juridique : personnes physiques,
- Employant moins de 6 salariés,
- N'ayant pas de comptabilité.

Juridiquement, selon le critère "illégal/légal", le secteur informel se définit comme étant l'ensemble des activités irrégulières dont l'exercice illégal constitue une fuite devant les normes fiscales, la législation du travail et le droit commercial. Autrement dit, cela correspond à des activités interdites par la loi ou des activités légales en elles-mêmes mais exercées par des personnes non autorisés à le faire. Il s'agit en définitive de produire des biens et services par des entités illégales. Cependant, il peut également s'agir d'activités légales assurées par des personnes autorisées à le faire, mais qui ont des caractéristiques permettant de les classer dans le secteur informel :

Ces caractéristiques concernent: le non- paiement de l'impôt sur le revenu, de la TVA et des autres taxes et impôts, le non-versement des cotisations sociales, et la non-soumission à certaines procédures administratives.

Indépendamment de ce critère juridique, le secteur informel tunisien se compose d'une multitude de micro-entreprises commerciales ou de production de biens et de services, ayant une taille moyenne (patron inclus), comprise entre 2,4 et 3,6 (en équivalents-temps plein). Généralement, ce sont des unités indépendantes ou à caractère familial en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées.

Elles ont un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.

En Tunisie, les micro-entreprises du secteur informel agissent au vu et au su de tout le monde. Il ne s'agit pas d'une illégalité cachée, mais d'une illégalité tolérée. Effectivement, l'administration fiscale tunisienne cherche plutôt à organiser le secteur informel et ne poursuit pas ses acteurs pour manquement à l'impôt et à la Sécurité Sociale, mais se comporte envers eux avec beaucoup de tolérance, du fait que ce secteur fait vivre plus de quinze milles familles et assurent un rôle social et de survie que le secteur structuré est incapable de remplir.

De plus, une enquête réalisée par l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sur les impacts macro-économiques et leurs pressions concurrentielles sur les entreprises dites formelles ou structurées, a montré que les secteurs formel et informel ne sont pas complètement antinomiques [Mokni N, 2000]. Bien au contraire, les deux secteurs formel et informel se complètent, en ce sens que l'on peut trouver des situations intermédiaires puisqu'il n'est pas rare de trouver soit des entreprises qui, sur un éventail de quatre ou de cinq réglementations, n'en respectent qu'une ou deux, soit des entreprises qui respectent toutes les réglementations mais de façon partielle¹.

4. Secteur informel et développement économique

Une enquête a été menée par l'INS en 2002 auprès d'un échantillon de micro-entreprises afin d'évaluer les activités de ces petites unités. Les résultats de cette enquête nous ont permis, d'évaluer la part du secteur informel dans le PIB.

Les résultats de l'enquête se focalisent sur la présentation des principales caractéristiques économiques des micro-entreprises et des petits entrepreneurs (production, investissement...) et aussi celles de l'emploi et des salaires dans ce secteur.

Le champ de l'enquête sur les micro-entreprises de 2002 couvre les activités non agricoles. Il est défini sur la base du répertoire national des entreprises qui comprend 415.000 unités au 31 Décembre 2002. Le nombre d'entreprises de moins de 6 salariés intégré dans le champ de l'enquête s'élève à 392.000.

¹ C'est le problème des sous déclarations. Selon l'UTICA (union tunisienne pour l'industrie, le commerce et l'artisanat), la fraude fiscale atteindrait 50% et concerne surtout les forfaitaires et ceux qui au lieu d'investir et de prendre des risques, pratiquent l'économie souterraine, construisent des immeubles et encaissent des loyers.

Les entreprises ayant répondu aux questionnaires de l'enquête sont au nombre de 8.251, soit un taux de réponse de 65,8%.

Nous allons procéder à une synthèse des résultats de l'enquête menée par l'INS.

D'abord, au niveau de l'emploi, l'effectif des personnes employées par les micro-entreprises est estimé à 433.036 emplois avec une forte composante masculine (84,1%). Cet effectif représente 19,7% de l'emploi non agricole (2.203.000 occupées) tel qu'il est évalué par l'enquête nationale sur l'emploi de 2002.

Un peu moins du cinquième des emplois couverts (18,1 %) appartient aux entreprises des secteurs de l'industrie et de l'artisanat, alors que 45,5% de ces emplois sont effectués dans des activités commerciales et de réparation. Les secteurs de services occupent environ 33,6% de l'ensemble des effectifs employés.

Par ailleurs près de 64,3 % des emplois sont occupés par des personnes qui gèrent leurs propres unités en tant qu'indépendants (44,9 %) ou patrons et associés (19,4%), alors que les salariés ne représentent que 23,9 % des effectifs employés et les apprentis sont dans une proportion de 4,5%. Le reste des effectifs (7,3 %) sont des emplois non salariés et sont constitués d'aides familiaux.

Il y a lieu de noter aussi que les trois quarts des emplois (75,3%) sont concentrés dans les entreprises de 1 ou 2 employés, alors que 21,7% des emplois sont situés dans des entreprises de 3 à 5 emplois.

Les entreprises restantes qui représentent un écart de l'ordre de 3%, correspondent à des entreprises de plus de 6 emplois même si au départ le champ de l'enquête est limité aux entreprises de moins de 6 salariés.

Ensuite, concernant les salaires, le salaire moyen calculé sur la base des 103 244 salariés dégagés par l'enquête est estimé à 219 Dinars par mois, soit environ 1,1 SMIG (évalué à 204 Dinars en 2002). Le salaire mensuel moyen des femmes (157 Dinars) ne représente que 67,7% du salaire moyen des hommes. L'examen des résultats par activités fait apparaître un salaire mensuel moyen plus important dans le secteur du transport (302 Dinars) soit 1,4 la moyenne obtenue par l'enquête.

D'un autre côté, la comparaison des salaires au SMIG fait ressortir que 48,4% de l'ensemble des salariés identifiés ont un salaire inférieur au SMIG, alors que cette proportion est de l'ordre des trois quarts (77,2%) pour les femmes et 42,2% pour les hommes. Par ailleurs, un quart des effectifs des salariés ont un salaire compris entre une fois et 1,25 fois le SMIG, alors que le reste des salariés ont un salaire supérieur à 1,25 fois le SMIG.

Enfin, en tenant compte de l'âge des salariés, il y a lieu de noter que :

- Le salaire augmente régulièrement avec l'âge pour plafonner à partir de la tranche 40 – 49 ans.
- Le salaire au mois est le plus fréquent
- La rémunération des salariés représente seulement 15,6% de la valeur ajoutée en raison de la

prépondérance des catégories des indépendants, des patrons, des associés et des aides familiaux.

Finalement, la production des micro-entreprises dans cette enquête est de l'ordre de 3583,5 millions de dinars dégageant ainsi une valeur ajoutée 2425,1 millions de dinars. Cette valeur ajoutée contribue à concurrence de 8,5% à l'ensemble de valeurs ajoutées de 2002, soit 8,1% du PIB. Le ratio en terme d'emplois correspondant se situe à 15,2% de l'emploi global.

Si l'on considère le secteur informel hors agriculture et y compris les autres composantes de l'économie non observée (travail à domicile, commerce ambulante, chantiers de bâtiment...), sa valeur ajoutée se chiffre à près de 7480 millions de dinars en 2002.

La part des micro-entreprises avoisine 32,5% de l'ensemble de l'activité informelle.

Par rapport à la production, le secteur des micro-entreprises se caractérise par un taux de valeur ajoutée de l'ordre de 68%. Ce taux est plus élevé que celui calculé pour les mêmes activités du secteur moderne. La valeur ajoutée dégagée par emploi s'établit à 5600 dinars en moyenne, elle varie de 4418 dinars au niveau de la métallurgie et travail des métaux à 7021 dinars dans les transports et communications.

Conclusion :

La Tunisie expérimente donc un système socio-économique d'un type nouveau, dans lequel un vaste secteur informel toléré voire encouragé par les autorités se substitue aux formes de protection sociale défaillantes. On en vient alors à un système dualiste à la Lewis, mais sous une forme renouvelée : le secteur moderne fonctionne suivant des normes qui exigent une productivité élevée pour faire face aux réglementations multiples, aux contraintes de l'ouverture internationale, et au fardeau fiscal et social. Cependant, les recettes budgétaires sont détournées du filet de sécurité sociale vers lequel elles devraient en principe être affectées (absence de protection effective contre le chômage). Le secteur informel capte alors toute la population qui ne parvient pas à respecter les normes minimales du secteur formel. Ces activités sont à productivité faible et sont principalement orientées vers les non-échangeables, mais elles permettent la survie de la population « exclue de l'emploi formel », et elles fournissent en même temps aux salariés du secteur formel des biens et services de consommation à un prix réduit (et dans une forme correspondant socialement aux coutumes traditionnelles) par rapport aux prix du secteur moderne.

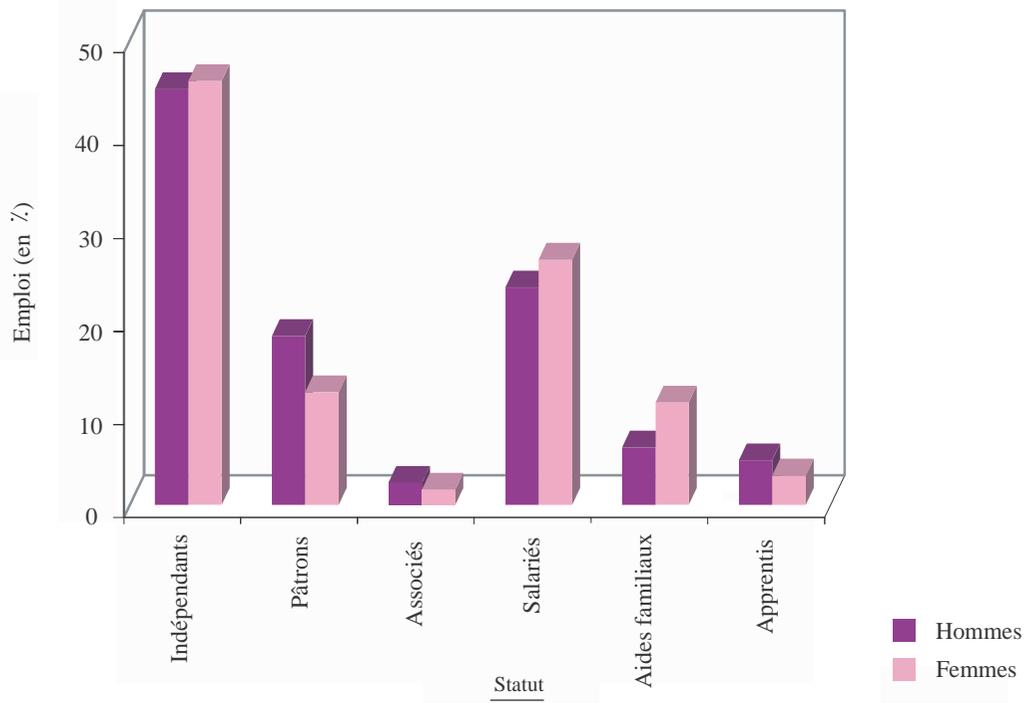
Comment ce système dualiste d'un nouveau type se comporte-t-il face à la crise ? Dans le passé, les deux secteurs – moderne et informel – restaient relativement proches en termes de rémunérations nettes des employés (comme le montre l'enquête de l'INS), et l'ensemble dualiste pouvait représenter un système stable assurant un développement durable et des performances tout à fait honorables. Les deux secteurs étaient étroitement liés puisque la demande adressée au secteur informel provenait de la consommation des employés du secteur moderne. La crise récente, qui touche sévèrement le secteur moderne, se traduit à la fois par un nouvel afflux de main d'œuvre dans le secteur informel et par une diminution de la demande qui s'adresse à ce secteur. Elle peut donc déstabiliser l'ensemble de l'économie tunisienne, en repliant le secteur informel sur lui-même : faute de demande en provenance des employés du secteur moderne, le secteur informel grossi de nouveaux entrants peut être amené à se développer de façon autocentrée, ce qui se traduirait par une forte baisse de sa productivité et un retour à un dualisme plus traditionnel, où le secteur traditionnel reste séparé du secteur moderne.

Bibliographie :

- Anderberg D. et al., 2003 : « Search and taxation in a model of underground economic activities », *Economic Inquiry*, 41 (4), pp 647-659
- Bhattacharyya, D.K., 1999 “On the economic rationale of estimating the hidden economy”, *The Economic Journal*, 109, June, pp F348-F359
- Blades D. et al., 2002: “Measuring the Non-Observed economy”, *Statistics Brief*, 5, November, OECD.
- Djankov S. et al., 2002 : « The regulation of entry », *Quarterly Journal of Economics*, 117, pp 1-37
- Friedman E. et al., 2000: “Dodging the grabbing hand: the determinants of unofficial activity in 69 countries”, *Journal of Public Economics*, 76, pp 459-493
- Grubb D., 2004: “Informal employment and promoting the transition to a salaried economy”, Directorate General Employment and Social Affairs, May, Brussels.
- Johnson S. et al., 1998: “Corruption, public finances and the unofficial economy”, *Discussion paper*, The World bank.
- Kaufmann D. et al., 2006, “Governance matters V”, *Governance Indicators for 1996-2005*, World Bank
- Kotrane H., 2000: « La mondialisation et le défi de la cohésion sociale, le cas de la Tunisie » Centre de Publication Universitaire (CPU), Tunis 2000 ;
- Lahmar R., 2002: « UTICA : Négociation salariale et conjoncture économique ». in *Réalités* (hebdomadaire indépendant) n° 847, semaine du 21/03 au 27/03/2002.
- Lemieux P., 2007 : « The underground economy – Causes, extent, approaches », Montreal Economic Institute Research Papers, November.
- Le secteur des micro-entreprises en tunisie, analyse des résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises de 2002 n° 2 issn :0330 - 2237
- Mokni N., 2000: « Secteur informel : le Bonheur des uns ... le malheur des autres... ». Enquête réalisée au sein de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE).
- Schneider F., 2006 : « Shadow economies of 145 countries over the world : what do we really know ? », Working paper, August, University of Linz
- Schneider F. et al., 2000: “Shadow economies: size, causes and consequences”, *Journal of Economic Literature*, 38, March, pp. 77-114

ANNEXES

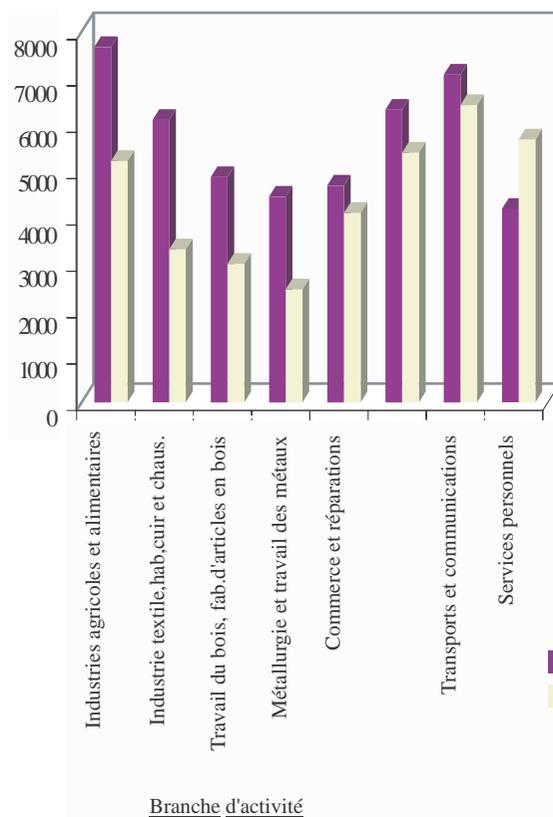
Proportion de l'emploi selon le statut dans la profession



Source : Enquête de l'INS 2002

Répartition de la valeur ajoutée par emploi selon les branches d'activités

Valeur ajoutée par emploi (en dinars)



■ Chefs d'entreprises Hommes
■ Chefs d'entreprises Femmes

Source : Enquête de l'INS 2002

